

1 Organisation générale

Ces données sont issues du rapport d'activité de collecte des déchets de l'année 2016 et ne prennent donc pas en compte la création au 1^{er} janvier 2017 de la nouvelle Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale.

La Communauté de Communes du Val d'Eygues (CCVE) assure la gestion des déchets en régie directe. Elle se compose en 2015 de 20 communes et comprend 13 717 habitants (INSEE 2013) :



Les missions assurées par les services de la CCVE sont :

- Ramassage des ordures ménagères (OM) ;
- Collecte des produits recyclables (verres, journaux magazines et emballages recyclables) ;
- Réception des encombrants (gravats, ferrailles, divers, déchets verts, etc.) sur la déchetterie intercommunale implantée sur son territoire ;

Une fois collectées, les OM sont vidées et compactées dans des caissons au quai de transfert à Aubres. Ces caissons sont ensuite évacués en duo vers le centre d'enfouissement technique de Roussas. Le transfert et le traitement des OM sont effectués par la société Coved.

Une fois collectés, les emballages recyclables sont vidés au quai de transfert à Aubres dans des caissons spécifiques et sont ensuite évacués vers le centre de tri de Plancher à Lavilledieu (Ardèche). Le transport des emballages est effectué par la société Nicollin, la partie traitement est sous-traitée par Véolia. Les journaux et magazines sont quant à eux acheminés au centre de tri de la société Véolia à Donzère. La société Vial livre directement le verre collecté à la verrerie OI Manufacturing situé à Labégude (Ardèche).

Sur la commune de Nyons, plusieurs points de collecte groupés ou individuels ont été installés pour le dépôt des OM et des déchets recyclables :



COMMUNES	Nombre de Postes Fixes (emplacements)	Nombre Bacs		Nombre Bacs		Nombre Bacs	
		OM 750 lt	OM 340 lt	CS 750 lt	CS 120 lt	CS 340 lt	
ARPAVON	5	12	0	4	0	4	
AUBRES	8	24	0	14	0	2	
CHATEAUNEUF	5	8	0	4	0	2	
CHAUDEBONNE	2	7	0	4	0	1	
CONDORCET	10	37	0	12	0	3	
CURNIER	4	25	1	15	0	1	
EYROLES	2	3	0	2	0	0	
LE POET SIGILLAT	8	12	0	5	0	5	
LES PILLES	4	17	0	10	0	0	
MIRABEL	38	87	3	41	0	11	
NYONS	313	546	75	172	9	202	
PIEGON	3	14	0	7	0	0	
SAHUNE	6	28	0	14	0	3	
SAINT-FERREOL	4	26	0	9	0	0	
SAINT- MAURICE	25	49	1	12	0	18	
SAINTE- JALLE	9	25	0	12	0	4	
VALOUSE	2	7	0	4	0	0	
VENTEROL	21	45	1	24	0	14	
VINSOBRES	44	122	8	42	0	24	
Total	513	1094	89	407	9	294	

2 La collecte

Les OM sont ramassées deux fois par semaine à Nyons dans les différents quartiers de la ville.

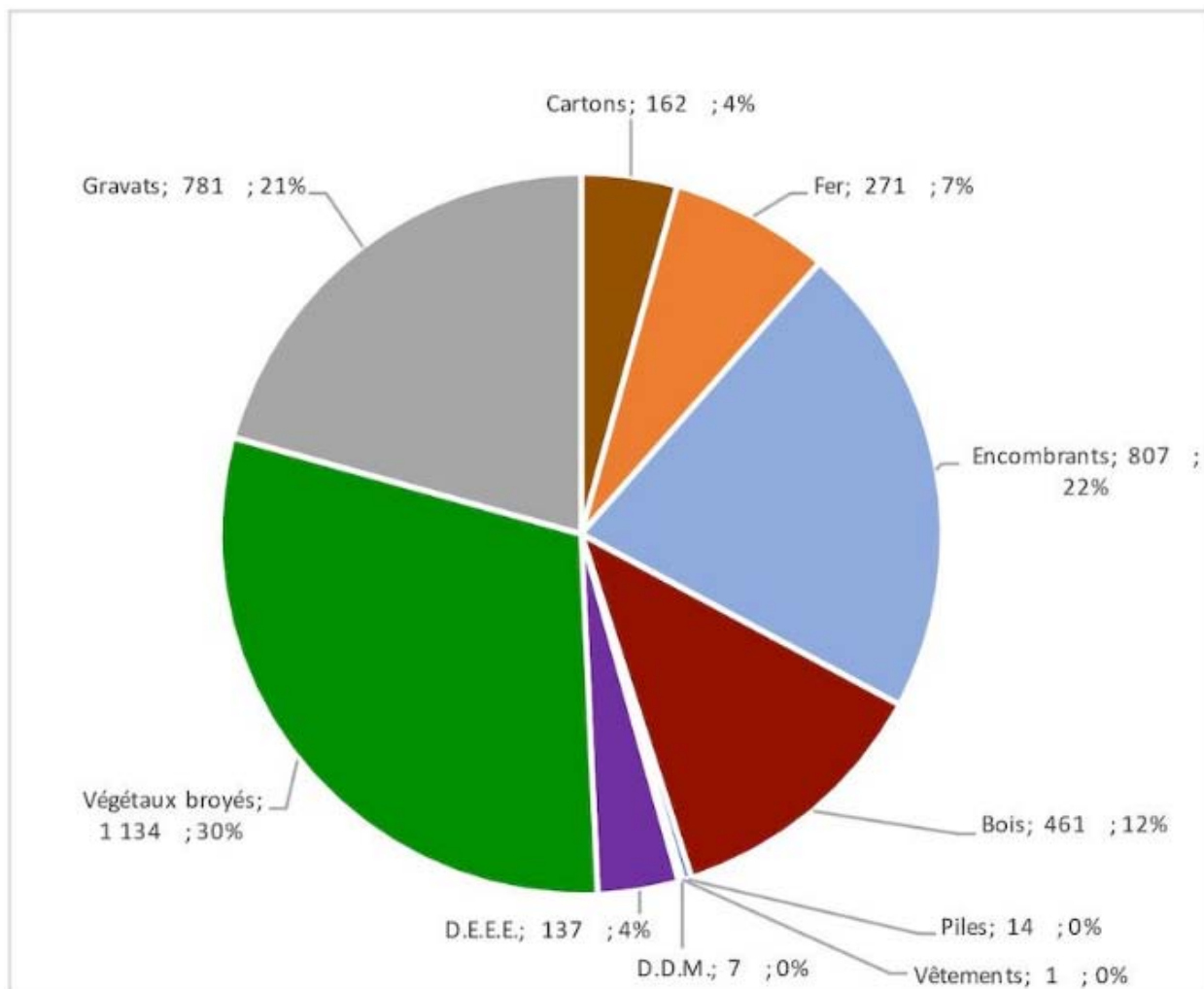
3 La déchetterie

La déchetterie de Nyons est située dans la ZA Les Laurons et est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Les professionnels peuvent accéder au site du lundi au vendredi dès 8h du matin. La fréquentation moyenne journalière de la déchetterie est de 115 entrées. Un agent gère l'accueil sur le site et contrôle les badges d'accès à la déchetterie. Il oriente aussi les usagers vers les bennes de collecte.

Les déchets acceptés sont les végétaux, le papier-carton, la ferraille, les gravats, les encombrants, les huiles de friture et de vidange, les piles et batteries, les consommables informatiques, le bois, les textiles ainsi que les déchets dangereux de ménages, les déchets électriques et électroniques et les lampes et tubes néons usagés. Les matériaux non acceptés sont les pneumatiques, les bouteilles de gaz et les éléments susceptibles de contenir de l'amiante.



En 2015, sur le territoire de la CCVE, les quantités totales de déchets collectés en déchetterie atteignaient 3 776 tonnes soit 10% de plus qu'en 2014. Les tonnages se répartissent de la sorte :



Depuis 2002, il est constaté une diminution globale des quantités d'ordures ménagères produites, en revanche, la fréquentation et les tonnages en déchetterie augmentent de manière constante. Les emballages recyclables collectés se stabilisent autour de 275 tonnes annuelles et ce depuis 2005. Les verres eux demeurent à 500 tonnes annuelles.

La production annuelle de déchets collectés sur le territoire de la CCVE a été estimée en 2013 à 391kg/hab (hors déchetterie).